

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2019 à 19H00

Présents : A. RACCURT, C. GOUVERNEUR, B. LAVIRE., J.P. PERROT, A. BRET. M.JEANNEY, T. GEROSSIER, A.L. BRUNET, C. DUMAS, F. BROUSSE I. RACCURT, J.C. RUGA

Monsieur le Maire procède à l'appel.

Absents Excusés : F. BEAUVOIS (Pouvoir A. RACCURT), G. PIPAZ (Pouvoir M. JEANNEY)

Absente : S. AMEUR

Maria JEANNEY est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 NOVEMBRE 2019

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

VALIDATION DU PÉRIMÈTRE DU PROJET D'EXTENSION DE LA ZAE DES 2 B

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la Communauté de Communes de la Côtière à Montluel (3CM) est compétente en matière de développement économique et laisse la parole à Monsieur Yann DELERCE, Chef de pôle développement du territoire à la 3 CM. Il rappelle que la 3 CM aménage et commercialise les Zones d'activités économiques du territoire au vu de la commercialisation de l'offre actuelle, de la croissance rapide de la population sur le territoire et du temps nécessaire à l'aboutissement de tels projets. A ce titre, l'extension de la ZAE des 2 B est un projet inscrit dans le Schéma de Cohérence Territoriale Bugey-Plaine de l'Ain-Côtière (Scot BUCOPA). Une étude de faisabilité a été réalisée en 2019 sur le périmètre concerné, supervisée par un comité de pilotage composé des Maires des communes de Balan, Béligneux, Bressolles ainsi que du Président de la 3 CM. Ce comité de pilotage a défini un certain nombre d'éléments de cadrage :

- Le périmètre : surface commercialisable environ 19 hectares.
- Les cibles : la ZAE aura vocation à accueillir des activités artisanales, industrielles et de services. Le commerce sera proscrit pour ne pas pénaliser les centres-bourgs.
- Le montage : le projet sera réalisé dans le cadre d'une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC), avec un portage foncier par l'Etablissement Public Foncier de l'Ain. La Chambre d'Agriculture et la SAFER seront mobilisées afin de limiter les impacts négatifs sur le monde agricole.
- Les aménagements : l'extension de cette ZAE devra prendre en compte les enjeux environnementaux. Sont déjà prévus l'aménagement de modes doux le long des voiries, l'aménagement d'un parking de covoiturage ainsi qu'une trame verte et bleue qui permettra de créer une zone tampon qualitative et naturelle avec les habitations situées au sud du site.
- Le calendrier : les premières démarches administratives seront lancées en 2020, toutefois les travaux de viabilisation ne débiteront qu'une fois les aménagements de la ZAC des Goucheronnes achevés. Dans un premier temps il est donc demandé au Conseil Municipal de valider le périmètre du projet d'extension de la ZAE des 2B.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 12 Voix Pour 1 Voix Contre et 1 Abstention valide le périmètre du projet d'extension de la ZAE des 2 B.

MUTUALISATION GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ENTRETIEN DES ACCOTEMENTS ET DE L'ELAGAGE

Madame le Maire rappelle que le groupement de commandes, tel que défini à l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 permet à une pluralité d'acheteurs justifiant de besoins communs, d'associer

leurs maîtrises d'ouvrage respectives dans le but de réaliser des économies d'échelle. A ce titre, les communes de Balan, Bélieneuve, Bressolles, Dagneux, Pizay, Sainte - Croix et la 3CM souhaitent passer un groupement de commandes en application de l'article susvisé. L'objet du marché sera la réalisation de travaux d'entretien des espaces verts pour les prestations suivantes :

- Fauchage.
- Taille et élagage.
- Abattage.

Il est précisé que chaque collectivité signera ou non son propre acte d'engagement et rémunérera le prestataire à la hauteur de ses besoins propres. La 3 CM est désignée en tant que coordonnateur du groupement de commandes, toutes ces dispositions seront régies par une convention. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que la commune de Bressolles adhère au groupement de commandes pour la passation d'un marché de travaux dont l'objet est l'entretien des espaces verts (Fauchage, élagage et abattage) et autorise Madame le Maire à signer la convention du groupement de commandes à intervenir.

SIGNATURE DE COMPROMIS DE VENTE BRESSOLLES/ SEMCODA

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la SEMCODA souhaite acquérir une parcelle de terrain Chemin du Verfay pour la réalisation d'un programme de 4 logements. Elle soumet donc à l'assemblée un projet de compromis de vente sous conditions suspensives Commune de Bressolles/SEMCODA d'un terrain situé Chemin du Verfay cadastré AB n° 585 d'une superficie de 558 m². La présente vente est consentie moyennant le prix ferme et définitif de 90 000,00 €. Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal par 12 Voix Pour 1voix Contre 1 Abstention accepte les termes du compromis de vente sous conditions suspensives tel que présenté et rédigé. Il autorise Madame le Maire à signer le compromis de vente sous conditions suspensives Commune de Bressolles /SEMCODA.

DELIBERATION DONNANT MANDAT AU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION POUR L'ENGAGEMENT D'UNE CONSULTATION EN VUE DE LA CONCLUSION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE.

Dans le cadre de l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984, le Centre de Gestion de l'Ain a souscrit depuis plusieurs années un contrat d'assurance groupe pour couvrir les risques statutaires de ses collectivités affiliées. Ce contrat a été conclu dans le cadre des dispositions prévues par l'article 57 de la loi du 26 janvier 1984 et le décret 88-145 du 15 février 1988, à l'issue d'une mise en concurrence réalisée au cours de l'année 2016 dans le strict respect des règles applicables aux marchés publics d'assurances. Le marché a été attribué en dernier lieu au groupement CNP / GRAS-SAVOYE qui assure la couverture du risque et la gestion du contrat et ce, pour une durée ferme de 4 ans qui vient à **échéance le 31 décembre 2020**.

Dans l'intérêt des collectivités adhérentes, il convient d'engager une nouvelle procédure de mise en concurrence dans les meilleurs délais, en vue de la mise en place d'un nouveau contrat à effet du 1er janvier 2021. Dans le respect tant du formalisme prévu par le Code de la Commande Publique que des dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, le Centre de gestion doit justifier d'avoir été mandaté pour engager la procédure de consultation à l'issue de laquelle la commune aura la faculté d'adhérer ou non au contrat qui en résultera. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à donner mandat au Président du Centre de Gestion de l'Ain afin que ce dernier procède à la consultation des différents prestataires potentiels et qu'il conclue le cas échéant un contrat-groupe adapté aux besoins des collectivités mandataires.

SUBVENTION CLUB MULTISPORT SECTION FOOTBALL

Madame le Maire porte à la connaissance de l'assemblée une demande de subvention formulée par le club Multisport de Bressolles section football (CMSB foot). Elle rappelle que cette subvention permet au CMSB foot d'honorer les factures relatives à sa propre consommation d'électricité, le club ayant à sa charge la

fourniture d'énergie. Elle précise qu'au cours de la saison sportive 2018-2019, il a été convenu que le club de Balan (équipe Séniors) utiliserait les équipements sportifs de la commune à raison d'un entraînement hebdomadaire. Il a été également prévu que la commune de Balan indemniserait la commune de Bressolles au titre des frais de fonctionnement. Au vu de tous ces éléments, Madame le Maire propose de maintenir le montant de la subvention 2018 soit 1 400,00 € et de réajuster ce montant en fonction de la part reçue de la commune de Balan et du bilan financier du CMSB foot. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 Voix Pour et 4 Contre accepte d'allouer une subvention d'un montant de 1 400,00 € au CMSB foot et retient la proposition de Madame le Maire concernant un possible réajustement.

CONVENTION D'UTILISATION DU TERRAIN DE FOOT PAR UN CLUB EXTERIEUR

Madame le Maire porte à la connaissance de l'assemblée une demande d'utilisation du terrain de football formulée par le club de Saint Jean de Nioist - dénommé Olympique Buyatin - se trouvant dans l'impossibilité de pratiquer sur son propre terrain en raison d'une réfection de ce dernier. Elle précise que cette mise à disposition devra être régie par une convention d'utilisation des équipements sportifs (terrain, vestiaires et buvette) et soumet un projet d'entente qui pourrait acter cet accord tout en soulignant qu'une participation financière d'un montant de 40,00 € sera demandée lors de chaque occupation. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les termes de la convention d'utilisation des équipements sportifs et autorise Madame le Maire à signer cette dernière entre la commune de Bressolles et l'Olympique Buyatin de Saint Jean de Nioist.

RAPPORT QUALITE ET PRIX DES SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT

Madame le Maire porte à la connaissance de l'assemblée le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2018 dressés par la 3CM. Ces rapports donnent des indications telles que :

- La présentation du service.
- Le mode de gestion du service.
- L'estimation de la population desservie.
- Les prélèvements en eau brute.
- Les achats d'eau brute.
- Suivi et qualité des eaux brutes.
- Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable Bressolles 61 478 m³
- Evolution des volumes livrés.
- Suivi de la qualité des eaux traitées.

MISE A DISPOSITION D'UN APPAREIL DE PROJECTION AU MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE LOCALE DE MONTLUEL

Madame le Maire porte à la connaissance de l'assemblée que le Musée d'Art et d'Histoire Locale de Montluel porte un intérêt tout particulier à l'appareil de projection cinématographique présent dans la salle du Conseil Municipal. Cette association sollicite la commune de Bressolles pour une mise à disposition de ce matériel. Madame le Maire précise que ce prêt sera régi par une convention, elle porte donc à la connaissance de l'assemblée un projet d'accord cadre. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte les termes de la convention et autorise Madame le Maire à signer cette dernière entre la commune de Bressolles et l'association Comité Histoire du Patrimoine de Montluel chargé de gérer et animer le Musée d'Art et d'Histoire Locale.

INSTRUCTIONS D'URBANISME (C. GOUVERNEUR)

Permis de construire modificatif

- SCI du Bichon – Fermeture d'un auvent.

Permis de construire

- S&H Atlantique pour le compte de EARL du Pontet – Hangar avec toiture photovoltaïque.
- SEMCODA – construction de 4 logements.
- Monsieur MELEIRO Claude – Construction d'une maison individuelle.
- Madame et Monsieur THERIN Sébastien – Construction d'une maison individuelle.

Déclarations Préalables

- Monsieur DUPRE Anthony - Edification d'un muret de clôture et crépi.
- Monsieur LAVIRE Philippe – Mise en place d'une centrale photovoltaïque.
- Confort Solution Energie pour le compte de Monsieur PIPAZ Gilbert – Panneaux photovoltaïques (Annulée)
- Monsieur MECHERI Tamim – Construction d'une piscine. Refusée
- Madame COCHET Marie-Claude – Mise en place d'une véranda.
- Madame RACCURT Anne-Marie – Ouverture sur voie publique et mise en place d'un portail.
- Monsieur LECLERQ Christophe – Mise en place d'un carport.
- Monsieur MECHERI Tamim – Construction d'une piscine.
- Madame et Monsieur GIVAUDAN Ludovic – Couverture et fermeture d'une terrasse.
- Madame FAISI Sandra – Pose de velux et ouverture d'une porte fenêtre.
- Madame ROUFED Soraya et Monsieur LUQUET Emilien – Ouverture pour baie vitrée.

A cette date, 20 Permis de Construire et 32 Déclarations préalables ont été traités.

COMPTE RENDU DE REUNIONS

Commission Locale d'Information (CLI) C. GOUVERNEUR : suite à la loi de la transition énergétique la CLI intègre le site industriel de Ionisos à Dagneux. Le collège des élus représente 40 % des membres de la CLI, pour rappel la commune de Bressolles siège au sein de cette commission suite à l'élargissement du périmètre du Plan Particulier d'Intervention (PPI) de la centrale nucléaire du Bugey et a donc 1 voix consultative.

Conseil d'école B. LAVIRE : résultat des élections des parents d'élèves pour la commune de Bressolles 108 votants pour 181 inscrits soit un taux de participation de 59.67%. Les travaux de raccordement des vidéoprojecteurs interactifs seront bientôt réalisés. L'installation de rideaux sur les portes dans les classes de GS/CE1 et CE2 et l'agrandissement des classes de CP et CE1 ont été réalisés.

Conseil d'Administration des Tri-côt'Ain B. LAVIRE : augmentation des effectifs surtout le mardi soir, le bureau pense faire appel à des bénévoles pour pallier à cette hausse. Le bureau souhaiterait que la ligne téléphonique soit reprise par la commune. La convention de reversement sera modifiée en vu du reversement à hauteur de 95 % au lieu de 90 %.

Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) C. GOUVERNEUR : La commune de Bressolles a participé activement aux ateliers de travail qui étaient organisés au niveau de sept EPCI (établissement public de coopération intercommunale) dont la 3CM fait partie.

Ce plan, qui est acté au niveau de notre communauté de commune, devrait être approuvé en janvier prochain et permettre de prendre en compte la mesure des enjeux environnementaux actuels et futurs.

Sentiers pédestres A. BRET : toutes les communes concernées étaient présentes. Création d'un plan de signalétique opérationnel en mars 2020 pour un coût s'élevant à 32 890,00 € TTC. Ces nouveaux sentiers pédestres vont permettre à des marcheurs de tous horizons de parcourir les communes du territoire de la 3CM. Il rappelle que le vélo est une filière touristique à forts enjeux et la 3CM est partie prenante de plusieurs projets initiés sur le territoire de l'Ain dont la création d'un axe d'itinérance vélo Est-Ouest qui traverserait la Dombes et relierait la V50 (Véloroute longeant la Saône) et la ViaRhôna Lyon-Genève.

Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain AG du 29 Novembre 2019 A.BRET : Il a été confirmé que tout le département de l'Ain serait doté de la fibre en 2021. La commune de Bressolles pourrait être éligible en 2020. Lors de cette assemblée générale un délégué de la Banque Européenne d'Investissement a confirmé l'engagement et le soutien de la BEI en signant une chèque de 120 millions d'euros, un complément de 100 millions d'euros sera versé par la Caisse des Dépôts et Consignations.

La séance est levée à 22h05